

Matières du tems. Novemb. 1716. 303
veau nom de Linage, que l'Imposteur avoit pris. On n'apprend pas que Mrs. de Geneve aient rendu la Bulle, ni les Patentes à l'Imposteur; ces pièces furent d'abord déposées dans les Archives du Consistoire, comme un *Trophée* capable d'abuser la credulité de ceux qui succederont à la garde des Archives, dans les siècles à venir; à moins que ces Messieurs n'aient pris soin de noter sur le Registre de leurs procelites, la Fourberie que leur a faite le prétendu *Prélat de Macao*, & l'indignité du personnage; ou qu'on ait bûlé toutes ces pièces, pour éteindre jusqu'au souvenir d'une pareille aventure.

VIII, On a aussi imprimé à la Haye, la copie du Traité de Convention, qu'on assure avoir été trouvé parmi les papiers saisis au Marquis de Langalerie, lorsqu'il fut arrêté prisonnier à Staden, dans le Duché de Breme par ordre de l'Empereur: ce Traité, dit-on, fut signé à la Haye le 15. Fevrier 1716. entre Osman Aga Turc; avec le Marquis de Langalerie & son prétendu Neveu. Je le copierai mot à mot, sans aucune alteration, pour la curiosité de ceux qui ne l'ont pas déjà vû, sans pourtant oser garantir cette pièce pour bien fidele: 1. Parce qu'elle n'a pas été imprimée par l'autorité d'aucune Puissance Souveraine: 2. Qu'il paroît qu'il n'y a que l'Aga qui l'ait signée, & par ainsi ne pouvoit être envisagée que comme une Déclaration ou espece de sauf conduit de l'Aga, en faveur de ceux qui venoient de contracter avec lui: 3. Enfin, il semble que pour ne rien laisser à désirer au public, & pour le convaincre de l'engagement du Marquis & de son Colegue, on devoit avoir joint, à la pièce dont je parle,

Considérations sur le Traité de Mr. de Langalerie avec la Porte Ottomane.